II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 9 octobre 2000
portant nomination d'un membre titulaire britannique du Comité des régions

(2000/634/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Lewis Shand SMITH, portée à la connaissance du Conseil en date du 10 juillet 2000,

vu la proposition du gouvernement britannique,

DÉCIDE:

Article unique

M. Hugh HALCRO-JOHNSTON est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Lewis Shand SMITH, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Par le Conseil
Le président
H. VÉDRINE

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.